



Communiqué de presse

Télemorgins-Champoussin SA : sursis concordataire définitif accordé

Par jugement du 8 janvier 2018, le Tribunal de district de Monthey a accordé un sursis concordataire définitif de six mois à la société Télemorgins-Champoussin SA jusqu'au 11 juillet 2018.

La société était depuis le 11 septembre 2017 au bénéfice d'un sursis provisoire.

MM. Rocco Schito et Maxime Bossy, respectivement expert en finance et controlling et agent fiduciaire à Lausanne, ont été reconduits dans leur fonction de commissaire.

L'octroi du sursis concordataire définitif permet à la société de continuer ses activités sous la surveillance des commissaires et de poursuivre les négociations avec les créanciers en vue de la conclusion d'un concordat.

Monthey, le 8 janvier 2018

Le Tribunal de district de Monthey

Le tribunal de district de Monthey ne donnera aucune autre information et ne fera aucun commentaire sur cette affaire.